

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL
mercredi 6 avril 2011 à 19 H 30
(sur convocation du 31 mars 2011)

Sous la présidence de Mme LABEYRIE, Maire en exercice,

PRÉSENTS : M. LESBATS. Mme LABERTIT. M. LADEBAT. Mme TARRICQ. M. BOURLON.
Mme LABÈQUE. Mme POMAREZ. M. SARROUET. M. BIREMONT. Mme DULON. Mme TERRADE.
M. BRETHOUS. Mme MOULIAN. M. HAINAULT. Mme DUPRUILH. Mme LECOLIER.
M. MICHEL. M. MATHIO. Mme MANDROUX. M. DIRIBERRY. Mme BERTHELOT.
Mme BERGFELD. Mme RENAUD. M. DABOT. Mme GRACIET. Mme BRIFFAUD

ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Mme LARRODE, qui a donné pouvoir à Mme LABERTIT

ABSENT EXCUSÉ : M. GOYHENECHÉ

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
1	Approbation du procès-verbal de la séance du 23/02/2011	Mme le Maire
2	Approbation des Comptes de Gestion 2010 A. Budget principal B. Budget annexe Régie des Fêtes C. Budget annexe Salle de Cinéma D. Budget annexe ZA-ZI Casablanca	Mme Tarricq Mme Tarricq Mme Tarricq Mme Tarricq
3	Approbation des Comptes Administratifs 2010 A. Budget principal B. Budget annexe Régie des Fêtes C. Budget annexe Salle de Cinéma D. Budget annexe ZA-ZI Casablanca	Mme Tarricq M. Diriberry M. Diriberry M. Diriberry
4	Affectation des résultats 2010 A. Budget principal B. Budget annexe Régie des Fêtes C. Budget annexe Salle de Cinéma	Mme Tarricq Mme Tarricq Mme Tarricq
5	Orientations budgétaires 2011	Mme le Maire
6	Subventions 2011	M. Lesbats
7	Désignation d'un délégué Syndicat Mixte du Pays Tyrossais	Mme le Maire
8	Questions et informations diverses	Mme le Maire

En préambule à la séance, **Mme Briffaud** s'adresse à Mme le Maire en ces termes :

« Le 27 mars dernier, lors de l'annonce des résultats des cantonales, vous m'avez personnellement et publiquement apostrophée.

Je ne comprends pas cette attaque personnelle injuste, qui semble déplacée venant d'un Conseiller Général nouvellement élu. »

Mme le Maire répond que si Mme Briffaud s'estime avoir été attaquée devant 150 personnes, c'est à plus de 22 000 électeurs du canton que la profession de foi d'avant 2^{ème} tour de M. Mathio (qui s'apparente d'ailleurs davantage à un tract) a été adressée.

Cette profession de foi, distribuée et donc cautionnée par Mme Briffaud, a profondément blessée Mme le Maire en mettant en cause son honnêteté et son intégrité

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23/02/2011. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2011 est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010 :

2A. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2010 présenté par M. le Trésorier Municipal, qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	6 362 791.14 €	2 578 460.06 €
Dépenses	5 887 232.92 €	2 162 752.70 €
Résultat de l'exercice	475 558.22 €	415 707.29 €
Résultat des années antérieures	728 574.52 €	55 347.24 €
Part affectée à l'investissement	233 665.01 €	0.00 €
Résultat total au 31/12/2010	970 467.73 €	471 054.53 €

Excédent brut global du Compte de Gestion 2010 : 1 441 522.26 €

PRECISE que les résultats budgétaires de l'exercice 2010 sont en tout point conforme au Compte Administratif 2010.

2B BUDGET ANNEXE RÉGIE DES FÊTES. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

LE Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2010, présenté par M. le Trésorier Municipal, qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	83 400.00 €	0.00 €
Dépenses	<u>77 418.09 €</u>	<u>5 981.91 €</u>
Résultat de l'exercice	5 981.91 €	- 5 981.91 €
Résultat à la clôture de 2009	<u>0.00 €</u>	<u>0.00 €</u>
Résultat cumulé de l'exercice	5 981.91 €	- 5 981.91 €

Résultat global de l'exercice : 0 €

PRECISE qu'il est en tout point conforme au Compte Administratif 2010.

2C. BUDGET ANNEXE SALLE DE CINÉMA. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2010, présenté par M. le Trésorier Municipal, qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	22 854.52 €	17 735.43 €
Dépenses	<u>28 339.04 €</u>	<u>23 963.63 €</u>
Résultat de l'exercice	- 5 484.52 €	- 6 228.20 €
Résultat à la clôture de 2009	27 873.50 €	- 4 571.79 €
Part affectée à l'investissement	- <u>10 135.09 €</u>	<u>0.00 €</u>
Excédent au 31/12/2010	12 253.89 €	- 10 799.99 €

Résultat global de l'exercice : 1 453.90 €

PRECISE qu'il est en tout point conforme au Compte Administratif 2010.

2D. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE CASABLANCA. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2010, présenté par M. le Trésorier Municipal, qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	55 231.68 €	0.00 €
Dépenses	93 125.95 €	21 261.57 €
Résultat exercice 2010	- 37 894.27 €	- 21 261.57 €
Résultat N-1	37 894,27 €	21 261,57 €
Résultat au 31/12/2010	0.00 €	0.00 €

Excédent brut global : 0.00 €

PRECISE qu'il est en tout point conforme au Compte Administratif 2010.

3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

Après que Madame le Maire, conformément à la réglementation, a quitté l'assemblée, Monsieur LESBATS, 1^{er} Adjoint, assure la présidence.

3A. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2010 de la Ville dont les résultats budgétaires de l'exercice sont identiques à ceux du Compte de Gestion.

L'approbation des comptes s'est effectuée chapitre par chapitre et a donné lieu aux votes répertoriés en annexe à la présente délibération.

La balance du Compte Administratif 2010, dont le détail figure en annexe s'établit comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes (Résultat reporté compris)	6 857 700.65 €	2 633 807.30 €
Dépenses (Résultat reporté compris)	<u>5 887 232.92 €</u>	<u>2 162 752.77 €</u>
Résultat total au 31/12/2010	970 467.73 €	471 054.53 €
Restes à réaliser		- 746 485.19 €
Résultat au 31/12/2010 avec RAR		-275 430.66 €
Résultat affecté à l'investissement	- 275 430.66 €	+ 275 430.66 €
Résultat Net du Compte Administratif 2010 :	695 037.07 €	0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour et 5 abstentions : 3 de la liste Renouveau tyrossais (M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld) et 2 de la liste Tyrosse pour tous (Mme Mandroux. Mme Berthelot)

APPROUVE l'ensemble du Compte Administratif 2010 de la Ville.

3B. BUDGET ANNEXE REGIE DES FÊTES. Rapporteur : M. Mathieu DIRIBERRY

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2010 du Budget annexe de la Régie des Fêtes qui est en tout point conforme au Compte de Gestion du Comptable.

Il est approuvé à l'unanimité, chapitre par chapitre, et peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes (Résultat reporté compris)	83 400.00 €	0.00 €
Dépenses (Résultat reporté compris)	<u>77 418.09 €</u>	<u>5 981.91 €</u>
Résultat total au 31/12/2009	5 981.91 €	- 5 981.91 €
Restes à réaliser		0.00 €
Résultat au 31/12/2010 avec RAR		-5 981.91 €
Résultat affecté à l'investissement	- 5 981.91 €	+ 5 981.91 €
Résultat Net du Compte Administratif 2009 :	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2010 de la Régie des Fêtes.

3C. BUDGET ANNEXE SALLE DE CINÉMA. Rapporteur : M. Mathieu DIRIBERRY

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2010 du Budget annexe de la Salle de Cinéma qui est en tous points conformes au Compte de Gestion du Comptable.

Il est approuvé à l'unanimité, chapitre par chapitre, et peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes (Résultat reporté compris)	40 592.93 €	17 735.43 €
Dépenses (Résultat reporté compris)	<u>28 339.04 €</u>	<u>28 535.42 €</u>
Résultat total au 31/12/2010	12 253.89 €	- 10 799.99 €
Restes à réaliser		0.00 €
Résultat au 31/12/2010 avec RAR		-10 799.99 €
Résultat affecté à l'investissement	- 10 799.99 €	+ 10 799.99 €
Résultat Net du Compte Administratif 2010 :	1 453.90 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2010 du Budget annexe de la Salle de Cinéma.

3D. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE CASABLANCA. Rapporteur : M. Mathieu DIRIBERRY

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca qui est en tout point conforme au Compte de Gestion du Comptable.

Il est approuvé à l'unanimité chapitre par chapitre et se résume comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	93 125.95 €	21 261.57 €
Dépenses	93 125.95 €	21 261.57 €
Résultat exercice 2010	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

A) Budget principal de la Ville :

Constatant que le compte administratif 2010 fait apparaître :

. Un résultat cumulé de la section d'investissement de :	471 054,53 €
. Un excédent de la section de fonctionnement de :	<u>970 467,73 €</u>
TOTAL	1 441 522,26 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

. En dépenses pour un montant de :	1 173 695,95 €
. En recettes pour un montant de :	427 210,76 €

Soit un solde négatif de : - 746 485,19 €

Soit un déficit d'investissement de : - 275 430,66 €
471 054,53 + - 746 485,19

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions (Renouveau tyrossais : M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld et Tyrosse pour Tous : Mmes Mandroux et Berthelot)

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

. Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :		
pour financer le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2010	-	275 430,66 €
Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté		
970 467,73 + -275 430,66		695 037,07 €
	Excédent net disponible	695 037,07 €

B) BUDGET ANNEXE RÉGIE DES FÊTES.

Constatant que le compte administratif 2010 fait apparaître :

. Un résultat cumulé de la section d'investissement de :	-	5 981,91 €
. Un excédent de la section de fonctionnement de :		5 981,91 €
TOTAL		-

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

. En dépenses pour un montant de :		-
. En recettes pour un montant de :		-
	Soit un solde de :	-

Soit un déficit d'investissement de :	-	5 981,91 €
- 5 981,91 € + 0,00 €		

Le Conseil Municipal, par 25 voix, 3 abstentions (Renouveau tyrossais : M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld)

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

. Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :		
pour financer le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2010		5 981,91 €

Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté		
5 981,91 € + - 5 981,91 €		

Excédent net disponible -

C) BUDGET ANNEXE SALLE DE CINÉMA.

Constatant que le compte administratif 2010 fait apparaître :

. Un résultat cumulé de la section d'investissement de :	-	10 799,99 €
. Un excédent de la section de fonctionnement de :		<u>12 253,89 €</u>
TOTAL		1 453,90 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

. En recettes pour un montant de :		-
. En dépenses pour un montant de :		-
	Soit un solde de :	-

Soit un Résultat d'investissement de :	-	10 799,99 €
- 10 799,99 € + 0.00		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

. Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	
pour financer le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2010	10 799,99 €
 Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté	 1 453,90 €
Excédent net disponible	1 453,90 €

Mme Tarricq remercie les services financiers de la ville et son responsable pour leur bonne gestion et leur parfaite collaboration.

Mme le Maire s'associe à ces remerciements qu'elle élargit à l'ensemble des services municipaux. Il s'agira en 2011 de faire aussi bien en termes de gestion et de maîtrise budgétaire.

5. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011. Rapporteur : Mme le MAIRE

Sur la base des informations financières transmises aux conseillers, Mme le Maire présente le contexte conjoncturel dans lequel prend place l'élaboration du budget 2011 et ses impacts sur les finances communales.

L'environnement financier international est toujours aussi sombre. La crise n'en finit pas de produire ses effets néfastes.

Chez nous, la conjoncture ne s'améliore pas et les politiques d'austérité, menées un peu partout en Europe, mais particulièrement en France, semblent peu propices à une rapide reprise de l'activité et de la croissance.

L'engagement est pris par le Gouvernement de ramener le déficit public à 6 points de PIB en 2011. Le retour à l'équilibre des finances repose sur la maîtrise des dépenses publiques.

L'objectif affiché est d'en limiter la progression à +0.8% sur l'ensemble des administrations, et à +0.6% pour le secteur public local (NB : l'efficacité économique en est d'ailleurs discutable. Heureusement que les collectivités locales ont été présentes pour porter l'investissement public local sans quoi la crise aurait pu avoir des effets plus dramatiques encore). (ex : l'école de la Lande pour nous)

La dette publique atteint fin 2010 82.9 % du PIB (record battu : soit un accroissement de 15 points en 2 ans)

- Reprise de l'inflation à +1.6%, liée à la hausse des cours mondiaux des matières premières, flambée de l'énergie (essence, gaz, électricité...) et augmentation du prix de nombre de produits de première nécessité.

- L'hypothèse de croissance retenue est de 2 %, ce qui paraît très optimiste (les économistes pronostiquent plutôt 1.5%)

- La consommation des ménages est jugée « mesurée » (dans le langage des économistes). Doux euphémisme pour dire que ce n'est pas « folichon » et on peut le comprendre, vu les très mauvais chiffres du chômage (on a passé malheureusement les deux chiffres en pourcentage de demandeurs d'emploi, en dépit de quelques manipulations des statistiques), la stagnation des salaires, et le très fort niveau des prix de l'immobilier ou des loyers qui pèsent sur le budget des ménages.

En résulte un pouvoir d'achat en berne.

Pour les collectivités locales aussi puisque, pour nous, la traduction de cette politique de rigueur, c'est le gel à leur niveau 2010 des concours financiers que l'Etat nous alloue, alors qu'ils étaient au moins jusqu'alors indexés sur l'inflation.

+ 0.2 % pour DGF dans l'enveloppe normée mais les autres dotations et compensations étant en baisse => enveloppe globale en stagnation.

Au final, concours de l'Etat dans lois de finances = -0.2 % (car ↓ FCTVA - 3 %).

(source : Dexia - CLF)

NB : le gel est programmé pour 3 ou 4 ans

Pour Tyrosse, qu'en est-il en matière de prévisions pour le BP 2011 :

✚ Au titre des recettes de fonctionnement = stagnation prévue de la part de la dotation forfaitaire de la DGF par habitant et progression attendue de la DSR et de la DNP.

Nous n'en avons pas encore les notifications à ce jour.

Petit ou gros bémol : les dotations sont calculées sur la base d'une population arrêtée 3 ans avant ; la commune doit donc toujours financer ce décalage entre ses moyens et sa croissance démographique.

- La grande interrogation porte sur le niveau de compensation de l'ancienne TP et les modalités de la Contribution Economique Territoriale.

Petit rappel : cette CET se compose de :

- Cotisation Foncière Entreprises (qui revient intégralement au bloc communal => MACS - Commune)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises (dont 26.5 % revient aux communes via MACS).
- Imposition forfaitaire sur les entreprises réseaux (IFER) et taxes spéciales sur les compagnies d'assurance (TSCA)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

A ce jour, la commune ne sait absolument pas ce qu'elle percevra à cet égard.

S'y ajoute, au terme de la Loi de Finances, la neutralisation des effets du transfert de la part départementale de la Taxe d'Habitation au bloc communal (communes - EPCI).

D'où des incertitudes sur le montant de l'attribution de compensation (versée par MACS), incertitudes accentuées par les retenues consécutives au transfert des compétences « pôle culinaire » et « informatique ».

- Nos recettes en matière de Produits des services et du domaine sont assez limitées.

- Une bonne gestion a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 695 000 €.

- La Taxe Additionnelle sur les droits de mutation, recettes aléatoires, est maintenue à son niveau 2010.

- Fiscalité : Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales : +2% (bases multipliées par 1.02)

D'où un produit assuré 2011 (à taux constants et allocations compensatrices incluses) = 2 763 030 € (+3.1%). Dû à un accroissement physique important des bases notifiées par l'administration fiscale. Nous aurons à nous prononcer sur les taux de fiscalité lors du prochain conseil municipal, avec un arbitrage à rendre entre fiscalité et emprunt (qui sera débattu lors de la Commission des finances du 19/04).

✚ En matière de dépenses de fonctionnement, une gestion rigoureuse sera poursuivie.

La commune pâtira néanmoins de la flambée des matières premières et de l'énergie déjà évoquée, d'où l'augmentation prévisionnelle des charges à caractère général 011 (+ 12.5%).

Les charges de personnel sont en progression du fait de l'intégration des agents de service des satellites de la restauration sur le budget de la ville, suite à l'ouverture du pôle culinaire.

Cette hausse est (partiellement) compensée par la réduction induite de la subvention au CCAS et par le remboursement par MACS du portage des repas.

Et l'enveloppe consacrée aux subventions sera, comme nous allons la voter, sensiblement équivalente à 2010. Aucune somme ne sera provisionnée sachant que toute nouvelle attribution de subvention sera votée en conseil municipal.

- A ce contexte d'incertitudes, s'ajoute le fait que les conclusions de l'Etude urbaine viennent d'être rendues (cf Commission Générale du 29 mars). Il s'agit donc maintenant seulement de définir conjointement les investissements prioritaires et le calendrier de réalisation.

Le programme d'investissement 2011 se caractérise par des travaux visant à pérenniser les équipements existants et à conforter le patrimoine communal. Une pause avant de se lancer dans la construction d'un grand équipement structurant.

Ce programme est d'ailleurs obéré par la nécessaire mais coûteuse opération de réfection complète des réseaux de Casablanca : 1 000 000 € y seront consacrés. Financée par un emprunt sur 25 ans à 3,99%.

Les autres grands chantiers font la part belle à la jeunesse et au sport avec l'entretien et la pérennisation d'équipements sportifs communaux :

- le stade municipal La Fougère avec la remise aux normes électriques des bâtiments, le remplacement du filet du fronton et une participation municipale à la réalisation d'une salle de musculation ; (78 000 € d'inscriptions nouvelles)

- le complexe sportif de la voie romaine dont la toiture sera étanchéifiée et changée (80 000 € qui s'ajoutent à 20 000 € de RAR).

Au chapitre des acquisitions, signalons l'achat prévu d'un chapiteau de 400 m² pour 36 600 €, visant à remplacer celui qui prenait place dans le Parc des Arènes. Celui-ci sera réutilisé pour étendre les installations du Centre Technique Municipal.

Une étude – diagnostic est programmée en 2011 sur la structure – béton des arènes pour travaux futurs. A noter également la numérisation de la salle de cinéma pour 110 000 € (sur budget annexe). Ces travaux et acquisitions pourraient être financés sans qu'il soit nécessaire de recourir à un emprunt nouveau.

En effet, l'excédent de fonctionnement capitalisé et les recettes d'investissement (taxe locale d'équipement, FCTVA) permettront (en recourant vraisemblablement à une hausse modérée de la fiscalité), de limiter l'inscription de l'emprunt au financement de la réfection des réseaux de Casablanca.

Une discussion s'engage alors au sein du Conseil Municipal sur l'appréciation de la situation financière de la Ville et les arbitrages à opérer.

Mme Mandroux trouve le taux de certains emprunts élevé et questionne sur les possibilités de renégociation. Elle juge la prévision concernant les droits de mutation sous-estimée au regard des CA 2010 et, relevant la diminution de l'attribution de compensation liée au transfert du pôle culinaire, elle interroge sur l'incidence de celui-ci sur les charges du personnel.

Mme le Maire précise que 7 personnels du restaurant municipal sont réintégrés sur le budget de la ville et qu'ils seront affectés sur les cuisines-satellites et sur des fonctions d'entretien, et que 7 agents ont été transférés à MACS avec une répartition des charges salariales de 80% pour la commune (prélevés sur l'attribution de compensation) et 20% pour MACS. Cela se traduira par une baisse de la subvention d'équilibre au CCAS.

A l'issue, le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2011.

6. SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS. Rapporteur : M. LESBATS

M. Mathio dit avoir constaté que des villes de taille comparable à Tyrosse (Capbreton, Soustons, Hagetmau) allouent une enveloppe de subventions aux associations plus élevée et demande d'où proviennent ces différences.

M. Ladebat précise que pour certaines de ces communes (Soustons et Hagetmau), bonne part de cette somme est consommée par la Régie des fêtes.

Pour Mme le Maire, il s'agit de considérer les aides communales aux associations dans leur globalité, en y ajoutant notamment, pour beaucoup d'entre elles, la mise à disposition gratuite de locaux, et pas seulement raisonner sur la seule subvention.

Elle évoque par exemple la subvention allouée à l'UST Rugby qui, ramenée au nombre d'habitants, s'avère très convenable si on la compare aux sommes attribuées à leur club par certaines grandes villes, ainsi qu'une étude comparative menée en 2010 l'a mis en évidence.

Pour **M. Lesbats**, pour se livrer à des comparaisons, il faut avoir toutes les composantes des subventions. Le maintien au mieux de la subvention (ou la baisse) a été explicité lors des assemblées générales.

Et **Mme le Maire** ajoute que certaines associations disposent de réserves de trésorerie.

Avant de faire procéder au vote par grands domaines d'activités (cf. annexe), **M. Lesbats** souligne que la ville s'efforce d'œuvrer toujours au plus proche des associations, celles dont les demandes n'ont pu être satisfaites ayant été reçues par des adjoints ou conseillers pour explications.

Cela a été par exemple le cas pour l'UST Handball pour laquelle, en accord avec son Président, il a été convenu qu'une aide exceptionnelle de la ville serait plus utile en 2012 que cette année.

Puis le **Conseil Municipal approuve** l'attribution de l'ensemble des subventions proposées à **l'unanimité des votants** * (cf. détail en annexe)

Des informations complémentaires sont fournies sur le devenir de l'Harmonie Municipale.

A l'issue des votes, **M. Lesbats** remercie l'ensemble des associations pour leur investissement dans la vie de la cité et salue l'état d'esprit et la compréhension dont elles savent faire preuve dans les discussions qui ont présidé à ces arbitrages financiers.

* Les conseillers municipaux impliqués dans des associations n'ont pas pris part aux votes des subventions concernant celles dans lesquelles ils exercent des fonctions dirigeantes.

7. DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ SYNDICAT MIXTE DU PAYS TYROSSAIS. Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire expose qu'elle siège, en sa qualité de premier magistrat de Saint Vincent de Tyrosse, au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Tyrossais comme déléguée titulaire.

Elle y est désormais déléguée en tant que Conseillère Générale du canton et il convient donc de la remplacer au Comité Syndical en désignant un nouveau représentant municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Marie-Claude POMAREZ comme déléguée titulaire représentant la Ville de Saint Vincent de Tyrosse au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Tyrossais.

8. INFORMATIONS DIVERSES. Rapporteur : Mme le Maire

- Réseau Ferré de France sollicite la Ville pour savoir si elle est toujours intéressée par l'acquisition de l'ancien magasin Point Vert et du terrain adjacent.

Un accord de principe sera adressé pour confirmation mais le Conseil Municipal sera, le moment venu, appelé à débattre de ce projet (la délibération d'acquisition date du 27/04/2005).

- Le transfert de Sandra GASSIS, technicienne informatique, à MACS est effectif depuis le 01/04/2011. A noter qu'elle est présente deux jours par semaine (lundi et mardi) en mairie.